

**Discours de clôture de M. Christian CAMBON,**  
*Président de la Commission des Affaires étrangères,*  
*de la Défense et des Forces armées,*

Colloque « *Hydrodiplomatie et changement climatique pour la paix :  
le cas du bassin du Nil et du Bassin méditerranéen* »

**Lundi 20 janvier 2020**

17h00

**Seul le prononcé fait foi**

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ambassadeurs,

Chères Collègues,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Il me revient le grand honneur de conclure les travaux de la Cinquième édition de ce colloque « Hydrodiplomatie » consacrée cette année aux cas du Bassin du Nil et du Bassin Méditerranéen.

Permettez-moi tout d'abord de remercier mon collègue Olivier Cadic et Monsieur Fadi Comair, Président de MEDURABLE et

Président d'honneur du REMOB, de m'avoir associé à cette belle initiative !

Le concept d'hydrodiplomatie qui constitue la matrice de vos travaux est une grille d'analyse extrêmement intéressante, qui aujourd'hui, encore plus qu'hier, a démontré son utilité et ses résultats vertueux. Je souhaite ici rendre hommage à Fadi Comair à qui revient le mérite de cette conception nouvelle de la gestion des conflits transfrontaliers liés à l'eau, bien de plus en plus rare dans certaines régions, où le dynamisme démographique accroît les tensions. Il participe à la promotion du multilatéralisme que nous appelons de nos vœux pour contrecarrer les ambitions grandissantes des Etats puissances, en privilégiant le respect du droit, la négociation et la reconnaissance des besoins élémentaires des populations.

Mais j'en viens à vos travaux.

Vous avez en effet fait le choix de commencer ce matin par deux ateliers séparés en formats restreints, réunissant décideurs politiques, diplomates et experts.

**Le premier atelier, consacré au Bassin du Nil**, a permis de faire le point sur l'évolution des discussions après une séquence intensive de négociations entre les trois principaux protagonistes l'Egypte, l'Ethiopie et le Soudan et d'ouvrir des

perspectives de mise en place à long terme d'une gouvernance élargie de la gestion des eaux du Nil aux autres pays du Bassin.

**Le second atelier, consacré à la mer Méditerranée**, a ouvert des discussions pour faire le point sur la situation du Bassin méditerranéen et envisager les modalités d'une gouvernance de Bassin sur la base d'une stratégie de long terme pour la Méditerranée.

**La séance plénière** a permis de restituer les travaux de la matinée et de les partager avec un public dont on a bien vu qu'il était fait d'experts et de passionnés.

J'aborderai tout d'abord **le Bassin du Nil**. Votre colloque intervient à un moment clef, alors que les négociations sur les modalités de la mise en eau du Barrage de la Renaissance éthiopien étaient supposées arriver à leur terme il y a quelques jours à Washington, le 15 janvier.

Comme mon collègue Olivier Cadic l'a indiqué en introduction des travaux cet après-midi, la réflexion sur le Bassin du Nil s'inscrit dans deux temporalités distinctes :

- **un temps court**, dans lequel doit être trouvé un compromis sur les modalités de remplissage du barrage entre les trois principaux protagonistes l'Egypte, l'Ethiopie et le Soudan ;

- **un temps long**, qui porte sur la mise en place d'une gouvernance de Bassin, afin d'organiser sur le long terme la gestion de la ressource hydrique et énergétique dans une logique « gagnant/gagnant » pour chaque pays riverain.

S'agissant du remplissage du barrage de la Renaissance, il me semble que les vertus du dialogue ont permis de dépasser les tensions très fortes qui pouvaient faire craindre un temps un conflit ouvert entre l'Éthiopie et l'Égypte. Les ambassadeurs l'ont chacun dit à leur manière : les échanges réguliers, le dialogue constant qui s'est finalement peu à peu instauré ont permis à chacun de mieux connaître l'autre et ainsi de mieux comprendre ses préoccupations et ses attentes.

Il aura fallu plus de neuf années de négociations pour trouver un compromis. Celui-ci prévoit « *un remplissage par étapes de manière coopérative* ». Il pourrait commencer pendant la saison des pluies de juillet-août, se prolonger jusqu'en septembre si les conditions sont réunies. Cela permettrait ainsi à l'Éthiopie qui a investi près de 4 milliards de dollars dans ce grand projet, de commencer à produire de l'électricité dès 2020 pour être complètement opérationnel d'ici 2022. Cette phase devra également prendre en compte " *les conditions hydrologiques et l'impact sur les réservoirs en aval* ", répondant ainsi aux préoccupations de l'Égypte qui redoute les conséquences du

remplissage sur le débit du Nil Bleu, fleuve dont le pays dépend à plus de 90 % pour son approvisionnement en eau.

En cas de fortes sécheresses, des mesures pourront être prises pour atténuer les inconvénients pour l'Égypte mais aussi pour le Soudan

Plusieurs points techniques et juridiques restent à finaliser. Les ministres des Affaires étrangères et de l'Eau des trois pays doivent se retrouver les 28 et 29 janvier à Washington pour parvenir à un accord global sur le remplissage et la gestion du barrage.

S'il devait se confirmer, cet accord serait un grand pas pour les trois pays. Le barrage Renaissance, qui a vocation à devenir la plus grande centrale hydroélectrique d'Afrique, avec une production de 6 000 Mégawatts devrait générer une forte croissance économique pour l'Éthiopie, mais aussi au-delà, pour l'ensemble des pays de la région vers lesquels l'électricité produite pourrait être exportée.

À plus long terme, il s'agit à l'avenir de prévenir l'apparition de tout différend sur le partage des eaux du Nil et de mettre en place une gouvernance de Bassin.

La mise en place de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), en 1999, regroupant les dix États nilotiques, a laissé poindre la nécessité d'une concertation plus large et d'une coopération organisée sur la gestion des ressources en eau du fleuve.

L'idée d'une instance de concertation permanente fait son chemin. Il s'agit de prévoir que tout projet susceptible d'avoir un impact pour les autres pays riverains puisse être étudié à l'aune de l'intérêt régional du Bassin.

À ce sujet, vous le savez, la France a traditionnellement toujours défendu une stricte neutralité entre les pays riverains, en s'attachant à favoriser la concertation et la coopération au niveau régional. L'hydrodiplomatie donne ainsi un nom à la position défendue de façon constante par la France d'un dialogue continu et d'une coopération économique renforcée, l'objectif étant à court et moyen terme de favoriser la Paix et la prospérité pour chacun des pays du Bassin.

J'en viens au **Bassin méditerranéen** pour lequel vous vous étiez fixé un objectif ambitieux : créer les conditions d'une gouvernance durable pour la Méditerranée. Vaste et beau sujet, tant la mer Méditerranée – la « Grande bleue » – est porteuse à la fois de rêves et de richesses pour les pays qui la bordent.

Cela a été dit, elle représente à peine 1 % de la surface maritime mondiale mais recèle 20 % de la production marine du globe. Ainsi, le tourisme qui fait vivre plus de 150 millions de personnes, contribuerait en moyenne à hauteur de 11 % du PIB cumulé des pays méditerranéens.

Malheureusement, plusieurs rapports s'inquiètent de la dégradation du patrimoine méditerranéen. Ainsi que cela a été rappelé, notre collègue Sénateur Roland Courteau a alerté dès 2011, sur les conséquences désastreuses de « *la pollution de la Méditerranée* », dans un rapport de l'OPECST (l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques). Cette altération résulterait de plusieurs facteurs : développement non contrôlé du tourisme de masse ; urbanisation extensive du littoral, surconsommation d'eau et d'énergie, mauvaise gestion des déchets, etc. Tout le monde a en tête ces images montrant la surface de la mer revêtue de blanc, du fait de la trop forte concentration dans l'eau de particules micro-plastiques.

Il s'agit en premier lieu d'évaluer les conséquences à court et moyen terme de ces dégradations. Si celles-ci sont mieux connues, il reste un important travail de recherche à effectuer dans ce domaine. Le nouveau Centre Régional d'Information et de Formation aux Métiers de l'Eau, installé à Beyrouth en 2018,

sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée, devrait pouvoir y contribuer.

Au-delà du simple constat, la situation appelle de la part des pays riverains une réaction rapide et concertée. Si la prise de conscience est réelle, elle n'a pas la même force dans tous les pays. Cela a été dit, la mise en place d'une gouvernance durable pour la Méditerranée se heurte à plusieurs défis :

- **le défi démographique**, avec 145 millions d'habitants de plus aujourd'hui qu'en 1990 dans les pays de la zone méditerranée. Il résulte de cette évolution une forte urbanisation du littoral, en particulier sur la rive Sud, mais aussi une forte tension sur la disponibilité de la ressource hydrique.

- **le défi migratoire** qui résulte des conflits locaux (Syrie, Libye) mais aussi du changement climatique et de cette tension sur les ressources hydriques.

- **le troisième défi**, est celui de la sécurité du Bassin avec le développement du terrorisme et des trafics illicites. Outre les conflits libyens et syriens, les volontés expansionnistes de différents groupes terroristes ont fortement déstabilisé la région.

**J'ajouterai un quatrième défi, celui de la fragmentation de l'espace méditerranéen.** L'affirmation de nouvelles puissances régionales, combinée avec le jeu des grandes puissances extérieures (Russie, Etats-Unis, Chine) continue d'affecter la cohésion du Bassin. À cela s'ajoutent les stratégies divergentes des pays pour sécuriser leur approvisionnement énergétique, dont on a pu voir qu'elles pouvaient raviver les tensions entre Etats, en particulier après la découverte de gisements de gaz en Méditerranée orientale.

Dans ce contexte difficile et complexe, comment trouver les voies d'une gouvernance durable du Bassin méditerranéen ?

De nombreuses instances se sont mises en place depuis les années 1970 ainsi que cela a été rappelé. La difficulté est qu'elles n'interviennent pas toujours de façon coordonnée.

Ainsi que l'a souligné mon collègue Didier Marie et sans remettre en cause la pertinence d'aucune initiative, il me semble que l'Union pour la Méditerranée a vocation à coordonner les actions mises en œuvre au niveau du Bassin. Co-présidée par l'Union européenne et la Jordanie, elle réunit les 28 Etats membres de l'Union européenne et les 15 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Son cadre de dialogue est large puisqu'elle traite des problématiques liées à l'eau et à

l'environnement, au transport et au développement urbain, à l'énergie et au changement climatique, à la recherche et à l'enseignement supérieur, etc. J'ajouterai qu'elle présente l'avantage d'être dotée d'un volet parlementaire avec l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (Ap-UpM).

S'agissant de la stratégie à mettre en œuvre, la feuille de route est claire : il s'agit de suivre les préconisations de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 adoptée par la Conférence des parties de Barcelone (COP 19), complétée par les objectifs de développement durable (ODD) fixés par la COP 21 à Paris puis par la COP 22 à Marrakech.

La garantie du succès est d'instaurer un dialogue constant, avec des rendez-vous réguliers.

Au terme de cette journée de travaux, je voulais saluer encore une fois cette initiative et en remercier les organisateurs. Elle est utile car elle s'inscrit dans un temps long au service de la Paix et de la prospérité des peuples. Car c'est bien le défi qu'il s'agit là de relever : celui d'une Paix et d'une prospérité durables pour les peuples des pays concernés.

Je vous remercie.